

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 Mars 2008

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	26
Conseiller représenté	01
Conseiller absent	00

Le mardi vingt cinq mars deux mille huit le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, Mme Catherine REYNIER, M.Christophe VIGNON, Mme Magali DUFOUR Adjoints.

M.Roland GACHET, M.André BARBAN, M.Blagoj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, M.Gérard GIRAUD, Mme Laurence RIEHL, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, M.Joël GULLON, M. Maurice GLANDUT, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Eric GERMAIN-CARA.

Madame Véronique LIBMAN arrive à 20 h 45 au point n° 01

Conseillers absents représentés :

Madame Marie-Thérèse BOUCHARD représentée par Monsieur Dominique MASSON

Conseiller absent :

//

Secrétaire de séance :

Mme Catherine REYNIER

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2008 est signé par tous les membres présents.

Accessibilité Dépendance Handicap : Magali DUFOUR, Elisabeth NICOUD, André BARBAN, Laurence RIEHL, Aziz AZIZ, Véronique LIBMAN, Cécile MARMONNIER, Marie-Thérèse ROBERT, Mireille GILIBERT, Joël GULLON

POINT 02 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission est présidée par le maire ou Pierre EISLER, adjoint délégué.

Les délégués ont été élus au scrutin secret à la majorité absolue :

Titulaires :

Dominique MASSON, Blagoj MATEVSKI, Marie-Thérèse BOUCHARD, André BARBAN, Marie-Thérèse ROBERT

Suppléants :

René JALLUT, François JOUSSE, Cécile MARMONNIER, Roland GACHET, Joël GULLON

POINT 03 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'assemblée fixe à l'unanimité à 8 le nombre de conseillers municipaux délégués. Le Maire, Président de droit, désignera un nombre égal de personnes qualifiées.

Ont été désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Elisabeth NICOUD, Christophe VIGNON, Magali DUFOUR, François JOUSSE, Véronique LIBMAN, Nadine THOMAS, Marielle COUP, Mireille GILIBERT.

POINT 04 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIÈVRE LIERS

Ont été désignés au scrutin secret et à la majorité absolue :

titulaires : Jacky LAVERDURE, Elisabeth NICOUD, Pierre EISLER, Blagoj MATEVSKI, Roland GACHET, André BARBAN, Martine CORRÉARD, François JOUSSE, Véronique LIBMAN, Joël GULLON

suppléants : Anne VROYLANDT, Cécile MARMONNIER, Catherine REYNIER, René JALLUT, Dominique MASSON, Gérard GIRAUD, Christophe VIGNON, Marie-Thérèse BOUCHARD, Nadine THOMAS, Maurice GLANDUT

POINT 05 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES DE LA CÔTE SAINT ANDRÉ

Ont été désignées à l'unanimité par vote à mains levées : Elisabeth NICOUD et Magali DUFOUR. Le maire assure la présidence du Conseil d'administration.

Point 06 : Désignation de délégués au Conseil municipal au Conseil d'administration du Foyer Départemental de La Côte Saint André

A été désignée à l'unanimité par vote à mains levées : Elisabeth NICOUD

POINT 07 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCÉE
POLYVALENT HECTOR BERLIOZ

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaires : Dominique MASSON et Aziz AZIZ
- suppléants : Roland GACHET et Nadine THOMAS

POINT 08 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC AGRICOLE DE LA CÔTE SAINT ANDRÉ

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaire : André BARBAN
- suppléant : Anne VROYLANDT

POINT 09 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JONGKIND

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaires : Christophe VIGNON
Gérard GIRAUD
- suppléants : François JOUSSE
Martine CORRÉARD

POINT 10 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
ENERGIES DE L'ISÈRE

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaire : Pierre EISLER
- suppléant : Blagoj MATEVSKI

POINT 11 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN HYDRAULIQUE DE BIÈVRE-
LIERS-VALLOIRE

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaire : Roland GACHET
- suppléant : Blagoj MATEVSKI

POINT 12 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE ISÉROISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (AIDA)

Ont été désignées à l'unanimité par vote à mains levées :

- titulaire : Catherine REYNIER
- suppléant : Laurence RIEHL

POINT 13 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

A été désigné à l'unanimité par vote à mains levées pour siéger au Conseil d'école avec le Maire, Président de droit, et Catherine REYNIER, adjointe déléguée à la culture :
Pierre EISLER

POINT 14 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la politique sociale pour le personnel communal, la commune adhère au CNAS. A été désigné à l'unanimité par vote à mains levées pour siéger au collège des élus :

André BARBAN

POINT 15 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA CÔTE SAINT ANDRÉ

Ont été désignées, à l'unanimité par vote à mains levées pour siéger à la Commission consultative paritaire avec le Maire et Catherine REYNIER, adjointe déléguée : Martine CORRÉARD et Anne VROYLANDT

POINT 16 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Ont été désignés à l'unanimité par vote à mains levées pour siéger avec le Maire et Martine CORRÉARD, adjointe déléguée : Gérard GIRAUD, Blagoj MATEVSKI, Maurice GLANDUT, Eric GERMAIN-CARA

POINT 17 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE D'ACCOMPLIR CERTAINS ACTES DE GESTION

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité de charger le maire d'accomplir certains actes de gestion définis dans l'article L 2122-22 du CGCT.

POINT 18 : FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

L'enveloppe mensuelle globale est fixée à 8 992.11 €. A l'unanimité, le conseil arrête les taux d'indemnité à 65 % pour le maire, 35 % pour les 7 adjoints et 21 % pour 2 conseillers délégués, à savoir René JALLUT, conseiller municipal délégué aux finances et André BARBAN, conseiller municipal délégué au personnel et à la qualité du service public.

POINT 19 : INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION

L'assemblée adopte par 26 voix pour et 1 abstention le vote d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections municipales et cantonales du 9 mars 2008 pour le personnel qui ne relève pas de l'IHTS, soit 1 agent.

INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

POINT N°04 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS DE BIÈVRE LIERS

Joël GULLON pour le groupe « La Côte Ensemble » fait la déclaration suivante :
« Durant la campagne et dans l'article du Dauphine Libéré du Vendredi 21 mars 2008, vous avez annoncé votre souhait, « pour le respect de la démocratie », de « permettre la représentation au conseil communautaire du groupe minoritaire du conseil municipal ». Lors de notre rencontre du samedi 22 mars dernier, à notre demande de procéder à une représentation proportionnelle, qui nous fixerait 2 postes, vous nous avez répondu qu'un seul poste de titulaire et son suppléant nous était proposé, de par le fait que le précédent conseil municipal ait refusé de voter votre amendement pour passer de 10 à 13 délégués pour la commune de La Côte Saint André.

La loi vous imposant aucune obligation, nous notons le geste, mais regrettons qu'un seul poste ne soit pas significatif d'une véritable démocratie.

Aussi, nous vous demandons ce soir de confirmer les raisons d'une proposition d'un seul poste et votre engagement à revoir ce nombre si vous parvenez à refaire considérer le nombre de délégués cotois.

Dans le but d'une présence constructive, nous accepterons, par défaut, la proposition pour un seul siège et proposerons les noms suivants :

Titulaire : Joël GULLON

Suppléant : Maurice GLANDUT »

Jacky LAVERDURE répond au nom de la liste « La Côte Saint-André 2008 »

La loi ne nous oblige pas mais dans le respect du document de campagne publié - page 2 - « représenter la population cotoise à la Communauté de communes : pour le respect de la démocratie, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à maintenant : permettre la représentation au Conseil communautaire du groupe minoritaire au conseil municipal, débattre en conseil municipal sur les orientations de la Communauté de communes pour que nos conseillers municipaux délégués soient réellement porteurs des besoins des habitants sur des dossiers importants... »- une réflexion sur cette représentation a été initiée.

Nous sommes partis de deux constats : depuis 25 ans nos groupes minoritaires n'ont jamais été représentés. Le groupe majoritaire pouvait offrir une place en 2001 et au renouvellement du conseil en 2005.

La CCPBL a attendu plus de 6 ans pour lancer fin 2007 une modification de ses statuts. Le 17 novembre 2007, le Conseil municipal s'est prononcé et vous avez voté la modification. Nous étions pour les 2 délégués pour les petites communes, mais La Côte Saint André est maintenant sous-représentée, passant de 21.7 % à 18.5 %, la base de calcul étant le recensement de 1999.

Pendant 7 ans, le groupe majoritaire nous a laissé dans l'ignorance des sujets intercommunaux et n'a organisé aucun débat.

Nous ne pouvons pas toujours être les gentils. En démocratie, on ne peut pas tout demander.

Les actes des uns et des autres pèsent dans la balance. Il faut les assumer.

Toutefois, si la représentativité évolue, je m'engage à ce que le 11^{ème} délégué soit réservé à la liste minoritaire.

QUESTIONS DIVERSES

1/ le Conseil municipal de Roybon fait savoir que suite à son conseil municipal du 1er février 2008, il est opposé à l'implantation d'un centre de stockage de déchets ultimes en Chambaran.

2/ actualités

- concert de la Société Philharmonique Samedi 29 mars à 20 h 30, salle des fêtes
- après-midi jeux à la MJC le dimanche 30 mars
- Jeudi 27 mars à 18 heures : conseil d'école de l'école maternelle
- Lundi 31 mars à 18 heures : commission urbanisme
- Mercredi 2 avril à 18 heures : commission Ecoles Jeunesse
- Jeudi 3 avril à 19 heures : commission des finances
- Mardi 8 avril à 18 h 00 : conseil d'administration du Collège Jongkind
- Mercredi 9 avril : Conseil d'administration de l'EPLEFPA
- Mercredi 9 avril à 20 h 30 : commission des affaires sociales
- Jeudi 10 avril à 20 h 30 : conseil municipal
- Lundi 14 avril à 20 h 30 : conseil communautaire
- Mardi 15 avril à 20 h 30 : CCAS
- Jeudi 16 avril : Conseil syndical du Syndicat hydraulique Bièvre Liers Valloire

3/ compte rendu du spectacle musical et de l'exposition organisées à la Villa Sainte Cécile ce week end.

Grande qualité mais peu de fréquentation peut-être par manque d'information.

4/ Roland GACHET fait le compte rendu de sa participation à la réunion du Lycée agricole sur l'avant- projet de méthanisation.

5/ A la demande de plusieurs conseillers municipaux, il est prévu deux visites de la mairie :

- mardi 1^{er} avril à 19 heures
- mercredi 2 avril à 8 h 30

La Séance est levée à 23 h 15